

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, Maires Adjointes, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Marie-José NAGLE, Yannis GIRARD, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT.

Absents excusés :

France COSTA-TORRO a donné pouvoir à Bruno MEDA

Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Edwige PERINET,

Yveline BONNET a donné pouvoir à Annie POISSON,

Cédric ASSELINE.

Madame Marie-José NAGLE, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire a validé une décision pour la signature d'un devis avec INGE INFRA pour le dépôt du Permis d'Aménager et la maîtrise d'œuvre de la viabilisation du terrain qui accueillera le village des saisonniers pour un montant de 21 445.00 € HT.

Monsieur le Maire précise que le projet avance.

2. Approbation des Comptes de Gestion 2023 de Monsieur le Trésorier : commune et lotissement

Il est rappelé que les comptes de gestion doivent être votés avant les comptes administratifs. Les résultats du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour la commune et le lotissement 2023 sont conformes aux résultats des Comptes Administratifs de Monsieur le Maire et présentent les résultats suivants :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14500 - BARNEVILLE-CARTERET

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-1 746 789,83		1 516 272,60		-230 517,23
Fonctionnement	1 703 533,92	361 418,36	390 515,73		1 732 631,29
TOTAL I	-43 255,91	361 418,36	1 906 788,33		1 502 114,06
II - Budgets des services à caractère administratif 14502-LOT LE CATELET BARNEVILLE CART					
Investissement			-16 963,40		-16 963,40
Fonctionnement					
Sous-Total			-16 963,40		-16 963,40
TOTAL II			-16 963,40		-16 963,40
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-43 255,91	361 418,36	1 889 824,93		1 485 150,66

Dépenses de fonctionnement : 4 664 565.74

Recettes de fonctionnement : 5 055 081.47

Excédent 2023 **390 515.73**

Dépenses d'investissement : 1 574 764.22

Recettes d'investissement : 3 091 036.82

Excédent 2023 **1 516 272.60****Excédent global 1 906 788.33**

Résultats auxquels il convient d'ajouter les résultats antérieurs :

Dépenses de fonctionnement : 4 664 565.74

Recettes de fonctionnement : 5 055 081.47

Excédent antérieur reporté 1 342 115.56

Excédent 2023 390 515.73

Excédent global de fonctionnement 2023 **1 732 631.29**

Dépenses d'investissement : 1 574 764.22

Recettes d'investissement : 3 091 036.82

Déficit antérieur reporté : 1 746 789.83

Déficit 2023 230 517.23**Résultat de clôture 1 502 114.06****LOTISSEMENT LE CATELET :**

Dépenses d'investissement 16 963.40

Déficit constaté - 16 963.40

Résultat global investissement - 16 963.40**Approbation des Comptes Administratifs 2023 commune et lotissement**

Monsieur le Maire rappelle que tous les chapitres ont été vus en détail en commission des Finances. Il présente les résultats 2023 et précise que des questions peuvent être posées par les conseillers au fil de l'eau.

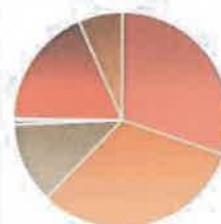
Il rappelle également que les chapitres les plus importants et les plus « surveillés » sont le chapitre 011, charges à caractère général et 012, charges de personnel.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE

Résultats de l'année 2023			
	Investissement	Fonctionnement	Résultat au 31/12/23
Dépenses	1 574 764,22	4 664 565,74	
Recette	3 091 036,82	5 055 081,47	
Totaux	1 516 272,60	390 515,73	1 906 788,33

Dépenses de fonctionnement réalisées

DEPENSES Section de Fonctionnement		
Chapitre	Voté 2023 y compris DM	Réalisé 2023
011 - Charges à caractère général	1 696 477,76	1 412 251,82
012 - Charges de personnel	1 493 290,12	1 487 420,50
65 - Autres charges de gestion courante	615 443,00	567 623,04
66 - Charges financières	42 334,75	30 655,73
67 - Charges exceptionnelles	11 100,00	11 100,00
68 - Dotations aux provisions	23 000,00	5 141,41
042 - Opérations d'ordre entre section	99 926,15	844 157,24
014 - Reversement GIR	309 680,00	306 216,00
TOTAL	4 291 251,78	
022 - Dotations et reversements d'investissements	1 292 256,78	
TOTAL GLOBAL	5 583 508,56	4 664 565,74



Réalisé 2023

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles

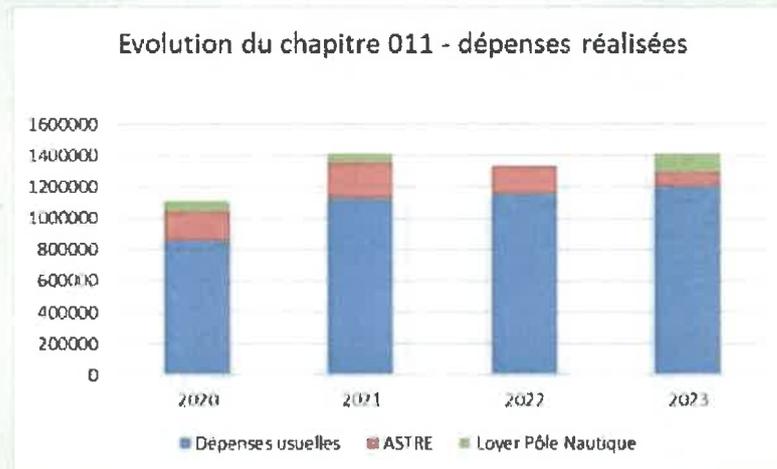
Augmentation des dépenses du Chapitre 11 (Charges à caractère général)

Pour mémoire :

Total Chapitre 011 : 2020 : 1 109 384,10€
 Total Chapitre 011 : 2021 : 1 416 014,32€
 Total Chapitre 011 : 2022 : 1 338 381,32€
 Total Chapitre 011 mars 2023 : 1 939 184€
 Total Chapitre 011 décembre 2023 après DM :
 1 696 477,76 €

Pour mémoire, l'année 2020 est celle du confinement avec des services au ralenti.

D'une manière générale :



Explications sur la différence les plus importantes entre les 1 696 477.76€ budgétés et les 1 412 251.02€ réalisés.

Electricité : - 50 000€ l'estimation initiale a été donnée en début d'année par le SDEM (groupement d'achat pour l'électricité).

Fourniture matériel 6068 : - 28 328€ (l'entretien des ganivelles était inscrite sur ce compte)

Entretien bâtiments publics 615 221 : - 50 710€ : prévu et non réalisé ou non terminé :

- 20 000€ pour l'aménagement des clôtures et de la cour au Centre Technique
- 5 000€ pour l'aménagement de la cafétéria de la mairie
- 5 000€ pour la réfection du sanitaire PMR de la plage
- 10 000€ pour la réfection du logement de la Poste
- 20 000€ pour la Banque Alimentaire (coût moins élevé)
- 7 000€ pour la clôture du parking de la Maison des Associations.

Entretien et réparations sur voiries 615231 : - 63 312€

- 50 000€ pour l'électricité du camping
- 10 000€ destinés au comité de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel

Fêtes et cérémonies : 50 000€ - 14 500€ (dont le feu d'artifice de fin d'année a été réglé en 2024)

Foires et expositions : 58 000€ : - 16 000€ (flyers, animations) dont 9 000€ sur autre compte pour bulletins municipaux

Le Chapitre 12 : Charges de Personnel

Pour mémoire :

En 2020 : 1 189 458,17
En 2021 : 1 195 144,68
En 2022 : 1 281 403,53
En 2023 : 1 487 420,50

1 493 290,12€ ont été budgétisés en mars sur ce chapitre et 1 487 420,50€ ont été réalisés.
La quasi-totalité de ce chapitre a été consommée :
- Hausse du point d'indice en cours d'année
- Remplacement de Sabrina LETELLIER pendant 6 mois

Etat du Personnel au 31.12.2023 :

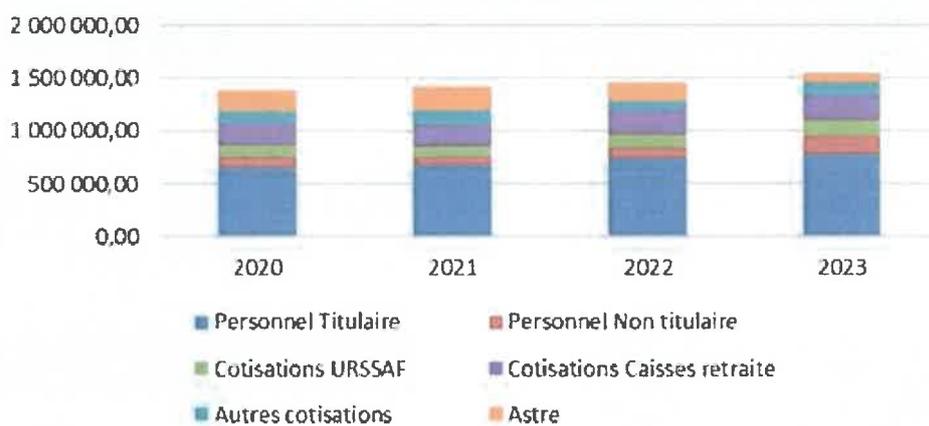
Poursuite des embauches pour pérenniser les emplois précaires et pour pallier aux difficultés rencontrées par ASTRE pour assurer les missions confiées.

24 Titulaires

4 Stagiaires : Cindy BIHEL (RH, CCAS, labels) – Maud BUISSON (communication – médiathèque) Paul TUTREL (voirie ancien personnel ASTRE, Aurore VAN WYNSBERGHE (Garde Champêtre mutualisée)

6 Contractuels : Jérôme MARTIN (DST), Grégory SADOT (Mécanique) Marlène BLASSEL (20-35^{ème}) et Maryline Debout (20-35^{ème}) Entretien des locaux et sanitaires publics – Monique MARICHAL (renfort centre Eugène Godey) et Justine CATHERINE, à compter de fin Octobre (remplaçante de Gilles BURNEL qui fera valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2022)

Détail masse salariale (réalisé)



	2020	2021	2022	2023
CA compte 012	1 189 458,17	1 195 144,68	1 281 403,53	1 487 420,50
Astre	192 044,00	227 714,00	179 590,00	93 947,50
Remboursement assurances	51519,31	16 985,87	8 286,37	26 253,65
Total Employés	1 329 982,86	1 405 872,81	1 452 707,16	1 555 114,35
Evolution de la charge salariale		5,71%	3,33%	7,05%

	2020	2021	2022	2023
Nombre Employés communaux	25,1	25,43	27,44	31,7
Astre	5,46	6,62	4,94	2,4
Remboursement assurances	2,3	0,8	0,4	1,2
Nombre Employés	28,26	31,25	31,98	32,9
Evolution en ETP		10,58%	2,34%	2,88%
	COVID		CEG	G-c + CEG
			+ ecole	+ comm

Autres dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 65 : 567 623,04€

Indemnités élus : 115 274,17€ plus les cotisations

Subventions aux associations : 99 804,76€

Subvention au CCAS : 15 000€

Participation à la SPL des Ports pour les rechargements en sable : 313 467,26€

CHAPITRE 66 : 30 655,73€

Intérêts des emprunts : 36 213 331 576,35 € - ICNE : - 920,62€

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles : 11 100€

CHAPITRE 042 : Dotations aux amortissements et valeurs des biens cédés : 844 157,24€

Dotations aux amortissements : 99 926,13€ et sorties de biens 744 231, 11€ (plus values)

CHAPITRE 14 : FNGIR et FPRCI : 306 216,00€

Recettes de fonctionnement 2023

RECETTES Section de Fonctionnement		
Chapitre	Voté 2023 y compris DM	Réalisé 2023
002 - Excédent antérieur reporté	1 342 115,56	
013 - Atténuation de charges	10 000,00	26 253,65
70 - Produits des services	244 870,00	70 288,93
73 - Impôts et Taxes	717 346,00	797 249,00
731 - Fiscalité locale	1 962 230,00	2 279 985,72
74 - Dotations et participations	930 947,00	722 025,48
75 - Autres produits de gestion courante	288 000,00	339 331,07
76 - Produits financiers	10 000,00	8 744,30
77 - Produits exceptionnels	5 000,00	759 630,97
78 - Provisions	23 000,00	11 100,00
042 - Opérations d'ordre entre section	50 000,00	40 472,35
TOTAL	5 583 508,56	5 055 081,47



- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts et Taxes
- 731 - Fiscalité locale
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels
- 78 - Provisions
- 042 - Opérations d'ordre entre sections

CHAPITRE 13 : Remboursement des salaires des agents en arrêt maladie : 26253,65 € (Gilles L. Sabrina, Dominique, Cindy et Cyrille)

CHAPITRE 70 : Produits des services (restaurant scolaire, concessions cimetière, cabines de bains) : 70 288,93€

CHAPITRE 73 Nouveauté M57 : Deux chapitre 73 et 731

73 : Impôts et taxes : AC et DSC : 797 249,00€

731 : Fiscalité Locale : Impôts directs : 1 940 780€, Marchés : 29 571,75€ et Droits de mutation : 308 486,97€

CHAPITRE 74 : Dotations et Participations : DGF, DSR, FDTP, ... : 722 025,48€ (DGF : 411 455€, DSR : 242 877€ FDTP : 48 687,21€)

CHAPITRE 75 : 339 331,07€ : Revenus des immeubles dont locations Centre Eugène Godey et Participations du Camping (manque la part fixe en 2023 35 000€) : 186 865€ (dont 107 785€ pour le CEG) et 152 150€ divers (remboursement camion volé 23 400€ et bouclier EDF : 120319,026€

CHAPITRE 76 : Subvention EDF pour la part « intérêts » des emprunts Grand Chantier : 8744,30€

CHAPITRE 77 : Produits exceptionnels : 759 630,97 Mandats annulés, produits des cessions reprise de matériels... : 742 630,97€ (cf. fiche)

CHAPITRE 042 : 40 472,35€

Travaux en régie (même somme en dépense d'investissement) : 38 759,64€ et 1712,71€ (moins values)

Dépenses d'investissements 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Voté 2023 y compris DM	Réalisé 2023
001 - Solde exécution investissement reporté	1 746 789,83	
13- Subventions d'investissement	60 187,83	60 187,13
16- Remboursement d'emprunts	250 540,01	235 207,92
20 - Immobilisations incorporelles	111 247,69	72 140,99
204 - Subventions d'équipement versées	291 905,38	206 189,27
21 - Immobilisations corporelles	654 984,07	310 050,93
23 - Immobilisations en cours	2 034 804,46	366 471,83
26- Participation et créances rattachées	8 946,00	4 473,00
040 - Opération ordres (travaux en régie)	50 000,00	40 472,35
041 - Opérations patrimoniale	156 579,22	156 579,22
4541123 - travaux compte de tiers	10 790,50	10 790,50
4543123 - Défense contre la mer	112 201,08	112 201,08
TOTAL	5 488 976,07	1 574 764,22

040	Travaux en régie		50 000,00	50 000,00	38 759,64
040/192	Moins valeurs				1 712,71
	Total 040				40 472,35
41	Opérations patrimoniales				
041	Intégration frais études		156 579,22	156 579,22	156 579,22
261	Participations SPL Tourisme		8 946,00	8 946,00	4 473,00
	TOTAL 26		2 946,00	8 946,00	4 473,00
13262	DON (mauvaise imputation attribuer)		60 187,83	60 187,83	60 187,24
4541123	Travaux sur biens autrui (comptes de tiers) (table)		112 201,08	112 201,08	112 201,08
4541223	Proscue et mur (pour compte de tiers)		10 790,50	10 790,50	10 790,50
	Total 45				123 991,58
	TOTALK	130 134,51	5 378 643,04	8 488 978,07	5 578 764,21

Recettes d'investissement 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Voté 2023 y compris DM	Réalisé 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 292 256,78	
204 - Produits des cessions	741 878,40	
040 - Opérations d'ordre en section	99 926,15	844 157,24
041 - Opérations patrimoniale	156 579,22	156 579,22
10 - Dotations Fonds divers réserves	741 217,98	706 881,68
13 - Subventions d'investissement	1 874 125,96	845 211,10
16- emprunts	460 000,00	460 000,00
4541223 - travaux pour comptes de tiers	10 790,50	10 790,50
4543223 - Défense contre la mer	112 201,08	67 417,08

Recettes et versements				
1022	ACTVA	295 000,00	295 000,00	291 674,80
10226	Taxes d'aménagement	45 000,00	45 000,00	52 477,97
0008	Baux-loyers	361 418,36	361 418,36	361 418,36
30251	Dons Amis chapelle St Louis	30 799,62	30 799,62	1 360,55
TOTAL 10		781 217,98	781 217,98	706 931,68
13461	DETR Promenade Abbé Lebeuiller	86 997,00	86 997,00	86 997,40
13461	DETR Menuiseries Centre Accueil	8 234,00	8 234,00	8 234,80
13461	DETR Véhicule électrique	10 400,00	10 400,00	
13461	DETR Solde Chapelle St Louis	11 705,00	11 705,00	
13461	DETR solde rénovation éclairage	7 584,05	7 584,05	7 584,05
13461	DETR stations multimodales	31 650,00	31 650,00	
13461	DETR Plan vélo	65 106,00	65 106,00	
13461	DETR sanitaire écologique eau	5 144,00	5 144,00	
13461	Fonds vert estimation 40% (éclairage et relamping)	58 776,00	58 776,00	
13462	Drac Subvention Eglise	200 224,00	200 224,00	
13461	Petites villes de demain			12 169,50
13461	DETR et DSIL Videoprotection	50 000,00	50 000,00	
13462	DSIL Solde Promenade Abbé Lebeuiller			37 284,80
13462	DSIL Solde voies douces place			22 902,53
1321	Subvention ARTF caniveilles dure	50 448,00	50 448,00	38 536,40
1321	France Vue sur Mer SPPI	33 188,00	33 188,00	

1322	Région CT3 Aménagement Terre plein 30%	64 870,00		64 870,00	64 504,37
1322	Région CT3 Carrefour Boudet	27 954,00		27 954,00	26 380,52
1322	Région CT3 Promenade Abbé Lebeuiller	177 573,00		177 573,00	173 342,67
1322	Région CT3 -voies douces + plan vélo doc	31 349,00	48 330,00	90 379,00	
1323	Département CPS Voies Douces	35 279,00		35 279,00	
1323	Département CPS Promenade A. Lebeuiller	228 913,90		228 913,90	228 913,00
1323	Département CPS Carrefour Boudet	33 758,00		33 758,00	33 758,00
1323	Département CPS Espace inclusif terre plein		33 511,00	33 511,00	33 512,00
1323	Département Eglise	74 885,41		74 885,41	
1328	Remboursement borne localisation	5 196,34		5 196,34	5 196,34
1328	Subvention CEL PAC Mairie Poste	95 583,76		95 583,76	
1328	Aide rénovation la Poste	80 000,00		80 000,00	
1328	Subvention MAM	105 000,00		105 000,00	
1328	EDF Répartition subventions grand chantier				57 612,97
1328	Participation St J et LMA Véhicule et ordinateur		12 000,00	12 000,00	13 905,00
13251	Fonds de concours Voies douces	24 790,00		24 790,00	
13251	Fonds de concours Espaces Détente	21 598,00		21 598,00	
13251	Fonds de concours véhicule électrique	6 288,00	3 132,00	9 420,00	
13251	Fonds de concours chapelle saint louis	18 729,00		18 729,00	
13251	Fonds de concours stations multimodales		18 990,00	18 990,00	
13251	Fonds de concours Sanitaire Ecologique	8 230,40		8 230,40	
13251	Fonds de concours Voies de protection	20 000,00		20 000,00	
13251	Fonds de concours Aménagement MAM				10 998,00
13251	Fonds de concours Eglise	70 000,00		70 000,00	
13251	Fondation patrimoine Chapelle				4 876,90
13281	ANTS (Préfecture pour Titres Identité)				5 500,00
TOTAL 11		774 469,00	2 024 831,94	4 874 125,58	3 457 211,28
20	Impôts d'église	480 000,00		480 000,00	480 000,00
204	Produits de concessions - Terrain le Garreau	660 000,00		660 000,00	
204	Produits de concessions - Terrain B. Plage	36 000,00		36 000,00	
204	Terrain local au lotissement communal		9 875,40	9 875,40	
TOTAL 24		1 176 000,00	9 875,40	1 185 875,40	
040	Dotation aux collectivités		99 026,15	99 026,15	99 026,15
040	Plus-values				701 172,92
040	Sorties de biens				41 053,28
040	TOTAL 040			99 026,15	841 252,35
061	Dotations informelles intégration		156 579,22	156 579,22	156 579,22
4543223	Travaux Mairie	10 730,90		10 730,90	10 730,90
021223	Défense contre la mer	112 201,68		112 201,68	67 412,68

Résultat Compte Administratif 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2023						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTALS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses globales	Recettes globales
Résultats antérieurs reportés N-1	1 746 789,83			1 342 115,56	1 746 789,83	1 342 115,56
Opérations de l'exercice (au 30.12.2023)	1 574 764,22	3 091 036,82	4 664 565,74	5 055 081,47	6 239 329,96	8 146 118,29
Résultat année	1 574 764,22	3 091 036,82	4 664 565,74	5 055 081,47		
		1 516 272,60		390 515,73		1 906 788,33
RESULTATS DE CLOTURE AU	3 321 554,05	3 091 036,82	4 664 565,74	6 397 197,03		
	230 517,23			1 732 631,29		1 502 114,06
Restes à Réaliser	1 097 590,96	1 563 920,00				
		466 329,04				
Global		235 811,81		1 732 631,29		1 968 443,10

Déficit investissement (dépense) 230 517,23€ (article 001)
Excédent de fonctionnement : 1 732 631,29€ (article 002 : Recette Fonctionnement)

Le budget lotissement communal, a été voté en 2023. Les seules dépenses réalisées sur le lotissement sont une partie des honoraires du maître d'œuvre (7085€) et la valeur du terrain communal (9878,40€), soit un total de 16 963,40€.

Les mouvements se résument ainsi :

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		16 963,40
Recettes		16 963,40
Résultat : Excédent	E	0,00

II SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	A	16 963,40
Recettes réalisées	B	0,00
Résultat d'exécution Déficit	F	16 963,40

Reste à réaliser Dépenses	C	0,00
Reste à réaliser Recettes	D	0,00
Résultat des restes : Déficit		0,00

Résultat global Dépenses	A+C	16 963,40
Résultat global Recettes	B+D	0,00
déficit		-16 963,40

Le compte administratif présente donc le résultat suivant :

Section de fonctionnement : Excédent		0,00
Section d'investissement : Excédent déficit		16 963,40
Le résultat net de l'exercice 2023 est donc égal à :		-16 963,40

Monsieur le Maire quitte la salle et Guy LEPREVOST, doyen de l'Assemblée, prend la présidence de séance et soumet les deux comptes administratifs au vote.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs 2023 de la commune et du lotissement « Le Câtelet »

4 Affectation des résultats 2023

Les résultats du Compte Administratif 2023 de la commune seront ainsi affectés :

L'excédent de fonctionnement constaté de 1 732 631.29 € sera affecté en totalité au compte 002 (excédent antérieur) du budget 2024.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette affectation.

5- Décision modificative pour les ouvertures de crédits précédemment votées en décembre 2023 : modification des articles à l'intérieur du chapitre 21.

Lors de la séance du 13 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2024 avant le vote du budget :

AUTORISE les ouvertures de crédits suivantes :

Chapitre 21		150 000,00	
Répartis ainsi			
21 311		10 000	
21 45		50 000	
21 52		30 000	
215731	Matériel	15 000	
roulant			
215738	Matériel	30 000	
technique			
21 841	Matériel	15 000	
Informatique	et		
bureau			

C'était une nouveauté. Auparavant, les ouvertures de crédits se faisaient au fil de l'eau. Les crédits ouverts ont donc été affectés sur différents articles, mais sans véritable fondement de dépenses puisque le budget n'était pas encore en préparation.

Les services de la Trésorerie ont reçu cette délibération et ont enregistré les montants afin de pouvoir régler les éventuelles dépenses.

Cependant avec la préparation budgétaire détaillée, article par article, on s'aperçoit que les crédits ouverts sur les lignes ci-dessus exposées ne correspondent pas à la réalité des besoins pour l'année 2024.

Monsieur le Trésorier de Valognes, sollicité, prend acte de cette modification d'articles au sein du chapitre 21 selon une décision du Conseil Municipal ainsi qu'il suit :

Chapitre 21	
2145	- 35 000€
2152	- 15 000€
21841	- 13000€
21316	+ 5 000€
21318	+ 25000€
21351	+ 20 000€
2188	+ 13 000€

6 -Présentation des Budgets 2024 : commune, lotissement et camping des Bosquets :

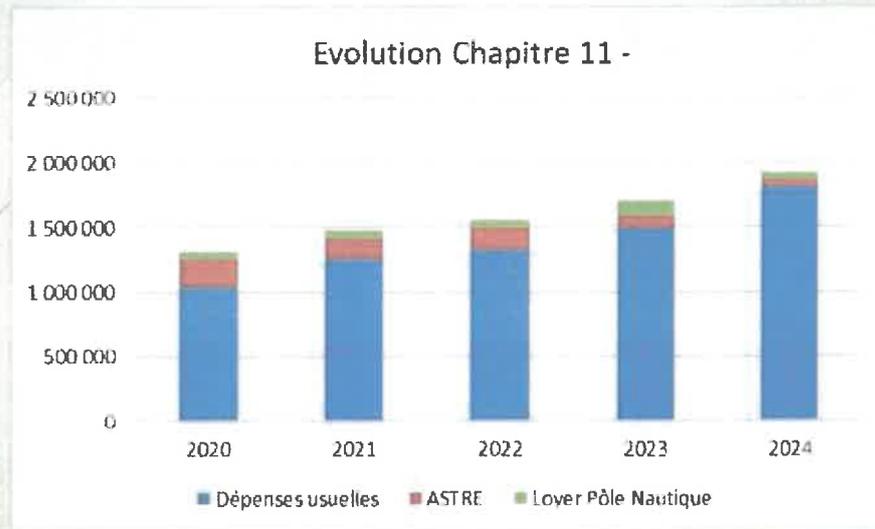
Dépenses de fonctionnement (sans le chapitre 023)

DEPENSES Section de Fonctionnement	
Chapitre	Propositions 2024
011 - Charges à caractère général	1 918 552,00
012 - Charges de personnel	1 770 384,00
012 - formations	8 300,00
65 - Autres charges de gestion courante	539 484,00
66 - Charges financières	50 925,00
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00
68 - Dotations aux provisions	20 152,25
042 - Opérations d'ordre entre section	109 996,31
014 - Reversement GIR	309 680,00
TOTAL	4 729 473,56

Explications : certaines lignes sont en hausse, d'autres en baisse

Articles	Plus	Moins
Alimentation CEG - réservations en hausse	25 000	
Electricité (inscription par rapport aux dépenses 2023 avec augmentation)		23 000
Combustibles (inscriptions par rapport à 2023)		18 000
Petit équipement	5 000	
Voirie (panneaux demandés par Police)	9 500	
Fournitures et consommables - Ganivelles (devis signés) et fournitures pour les nombreux travaux en régle.	137 113	
ASTRE (moins d'agents ASTRE et plus de contrats commune)		40 000
Locations immobilières 'en 2023 deux loyers Pôle Nautique)		39 953
Entretien et réparations bâtiments publics (réparation des dégâts tempête CIARAN : remboursement assurance en recettes	166 506	
Entretien voirie et réseaux : en 2023 50000€ inscrits pour l'EP Camping non réalisé en 2024 : inscription investissement		31 000
Autres frais divers draps CEG et illuminations	16 577	
Voyages et déplacement sorties scolaires dont jersey, piscine, voile etc	8 000	
TOTAUX	367 696	151 953
Différence	215 743	

EVOLUTION DU CHAPITRE 11 (Voté)



Chapitre 12 : Charges de personnel 1 778 684€ (+ 291 263,50€ par rapport à 2023)

Environ 200€ bruts mensuels (moyenne par rapport aux différents grades)

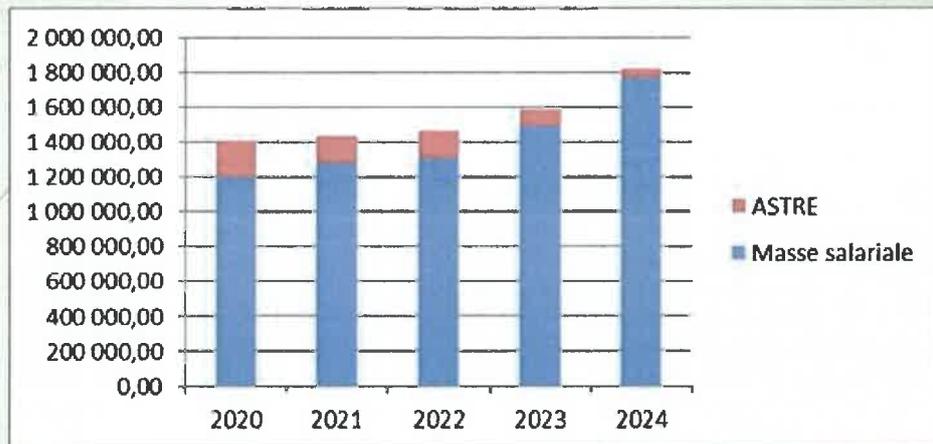
200 * 12 * 33 ETP	79 200 €
Marlène BLASSEL +12h	8391
Maryline Debout + 10h	7586
Monique Marichal + 5h	7881,84
SNSM	45870
Saisonnier Animation plages	5460
Jean-Luc sur deux mois de tuilage avec Thierry	5680
Amandine THEBAUT	36 084
Elodie BOUDET (9 mois)	24 255
Aurore sur 12 mois	21793
Dorian Cantine	5031
Anthony Cantine	5733
Nuitées pour surveillance Groupes enfants CEG	11 954
Régularisation cotisations URSSAF 2022	8 504
	273 423 €

De moins en moins de recrutement ASTRE et réorganisation de la surveillance du restaurant scolaire et du ménage à l'école

Monsieur Le Maire précise qu'un saisonnier sera recruté pour des animations de plages car Cot'Active, qui assurait jusqu'à présent cette mission, ne va pas la poursuivre. Julie MESNIL demande pourquoi ils vont cesser cette activité. Monsieur le Maire lui répond qu'ils ont changé d'activités et qu'ils ne pourront plus assurer l'animation des plages. Ils vont tenter de maintenir la location de vélos. Il convient donc de mettre tout en œuvre pour assurer l'animation des plages qui est fortement appréciée.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre Employés communaux	25,1	25,43	27,44	31,7	33,62
Astre	5,46	6,62	4,94	2,4	0,76
Remboursement assurances	2,3	0,8	0,4	1,2	1,16
Nombre Employés	28,26	31,25	31,98	32,9	33,22
Evolution en ETP		10,58%	2,34%	2,88%	0,97%
	COVID		CEG	G-c + CEG	CEG
			+ école	+ comm	

Evolution de la masse salariale



Autres dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 65 : 539 484,00€

Indemnités élus : 17 744€ plus allocations - subventions aux associations : 142 995€ et collège 4661€ - Subvention du CCAS : 5000€ - Subvention d'exploitation budget camping : 36 000€
Participation à la SPL pour les rechargements en sable : 200 000€

ANIMATIONS	
Cin'été une fois	10 000,00
Carteret Auto rétro	4 000,00
Festival de la Gliss	18 500,00
Tour de la Manche cycliste	9 280,00
Sous-Total	41 780,00
CULTURE - PATRIMOINE	
Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche	2 000,00
Jumelage ESCHEDE	2 500,00
Sous-Total	4 500,00
COMMEMORATIONS	
UNC B-C	150,00
Office National du Bleu et de France	150,00
Souvenir Français	150,00
Fleurs de la Mémoire	150,00
Sous-Total	600,00

EDUCATION	
Cirque Sol'Air	2 500,00
CPJE	300,00
Sous-Total	2 800,00
SOCIAL	
Banque Alimentaire	500,00
Restos du Cœur	200,00
Sous-Total	700,00
SANTÉ	
Ligue contre le Cancer	300,00
Soins Palliatifs	500,00
Sous-Total	800,00
PROTECTION ANIMALE	
SPA Cherbourg	100,00
Un espoir pour les chatons du Cotentin	500,00
Sous-Total	600,00
SPORTS	
Aviron	5 580,00
Aviron - sponsoring championnats France Europe Mondiaux	4 500,00
Boules	500,00
Football	4 500,00
Judo	2 500,00
Horse Ball	3 000,00
Karaté	864,00
Voile	45 000,00
Sous-Total	66 454,00
Divers (demandes en cours d'année)	1 756,00
TOTAL	120 000,00

Subventions Ancien Pôle de proximité transférées	
Délibération d'approbation : Conseil Municipal du 05/02/2019	
Havre des Arts	932,00
Amicale Pompiers BCT	1 064,00
Amicale Pompiers PB	1 081,00
CAP	2 641,00
USP	7 706,00
FSE Collège	622,00
Ass Parents Collège	622,00
Ass Sportive Collège	559,00
Collège PB	4 661,00
SAG	7 768,00
TOTAL	27 656,00

Monsieur le Maire donne quelques explications sur ces attributions. Il rappelle que les associations avec une trésorerie suffisante et sans projet ne sont pas subventionnées. Elles sont aidées par la logistique et le prêt des salles.

Pour le CCAS, une somme de 15 000€ a été votée l'année passée en prévision de demandes au vu de la crise économique. Au final pour la commune, il n'y a pas eu beaucoup plus de demandes, l'Assistante sociale gère de son côté quelques dossiers. Edwige PERINET précise avec étonnement que le nombre de bénéficiaires de la Banque Alimentaire est en nette baisse.

Catherine POT demande si Cin'été une fois remplace Ciné rencontres ? Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Ciné rencontres n'existe plus.

Ce projet Cin'été une fois est initié par des habitants de la commune au profit d'associations d'enfants malades comme Rêves d'Enfants et l'association de pédiatrie de Cherbourg.

Les 10 000€ votés vont donc servir à financer les animations du 1^{er} week-end d'août :

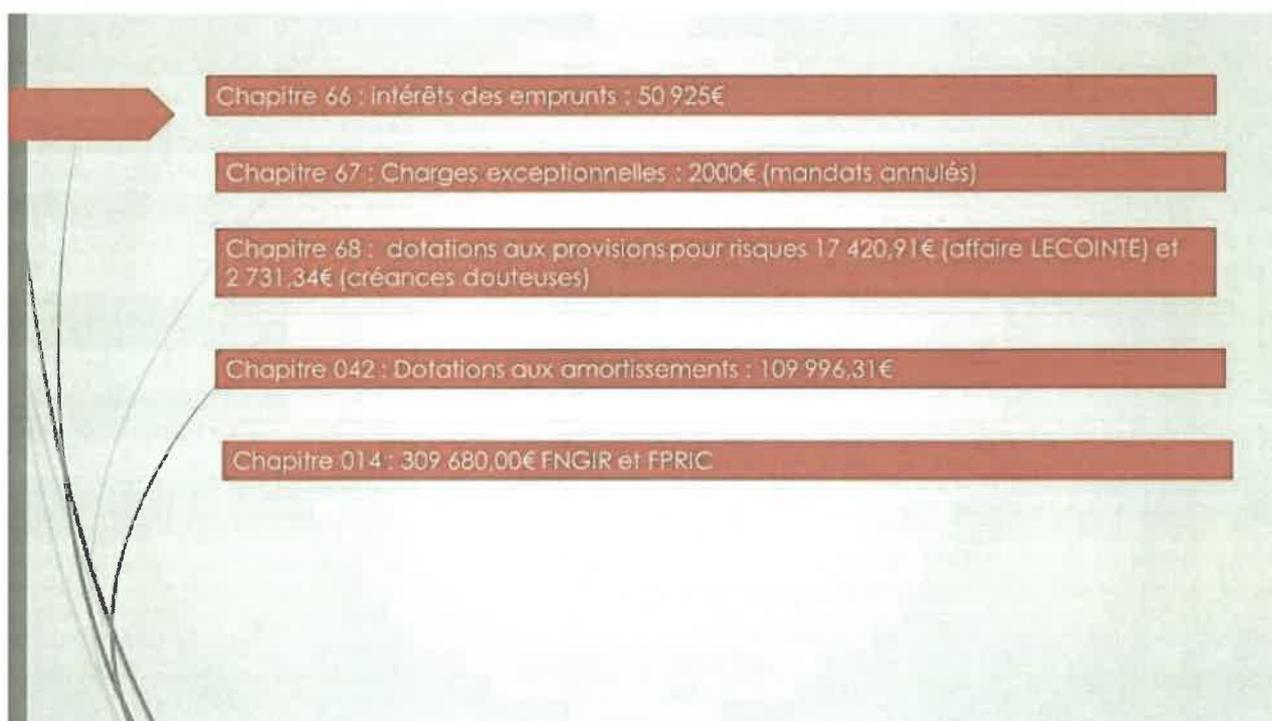
Samedi soir : Ciné plein air

Le dimanche : Ciné Voitures (les véhicules de films cultes) et la projection de films au cinéma.

L'association, pendant ce week-end, vendra des gâteaux, des crêpes ... etc et le bénéfice sera versé aux deux associations précitées.

C'est un essai pour 2024.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions d'attributions aux associations pour l'année 2024.



Recettes de Fonctionnement

RECETTES Section de Fonctionnement	
Chapitre	Propositions 2024
002 - Excédent antérieur reporté	1 732 631,29
013 - Atténuation de charges	25 000,00
70 - Produits des services	138 070,00
73 - Impôts et Taxes	934 951,00
731- Fiscalité locale	2 060 368,00
74 - Dotations et participations	876 199,62
75 - Autres produits de gestion courante	862 631,49
76 - Produits financiers	8 800,00
77 - Produits exceptionnels	10 000,00
78 - Provisions	0,00
042 - Opérations d'ordre entre section	50 000,00
TOTAL	6 698 651,40

CHAPITRE 002 : Résultat du Compte Administratif 2022 : 1 732 631,29€

Chapitre 013 : Remboursement maladie agents : 25 000€

Chapitre 70 : produits des services : 138 070,00€

Concessions cimetières; restauration scolaire; remboursement de la part des salaires et frais pour le garde champêtre mutualisé; remboursement de Saint Jean de la Rivière dans le cadre de la convention de mandat pour les travaux de défense contre la mer.

Chapitre 73 : Impôts et taxes: 934 951,00€ ; et 731 Fiscalité locale : 2 060 368€

73 : AC (653 651€) et DSC 280 000€ (multipliée par 2)

731 :

Impôts locaux : 1 749 218,00€

Marchés forains : 30 000€

Taxes additionnelles aux droits de mutation : 280 000€

Pour 2023 avec la GBI : gestion des biens immobiliers; chacun devait déclarer si son habitation était principale, secondaire... Erreur dans le processus, certains enfants se retrouvent propriétaires... L'état n'a pas réclamé le trop perçu, mais les bases 2024 ont été revues pour BC :- 89 103€ sur les bases dégrévées.

7 Vote des taux d'imposition

Comme expliqué en commission des Finances, le budget est équilibré en section de fonctionnement sans hausse des taux d'imposition.

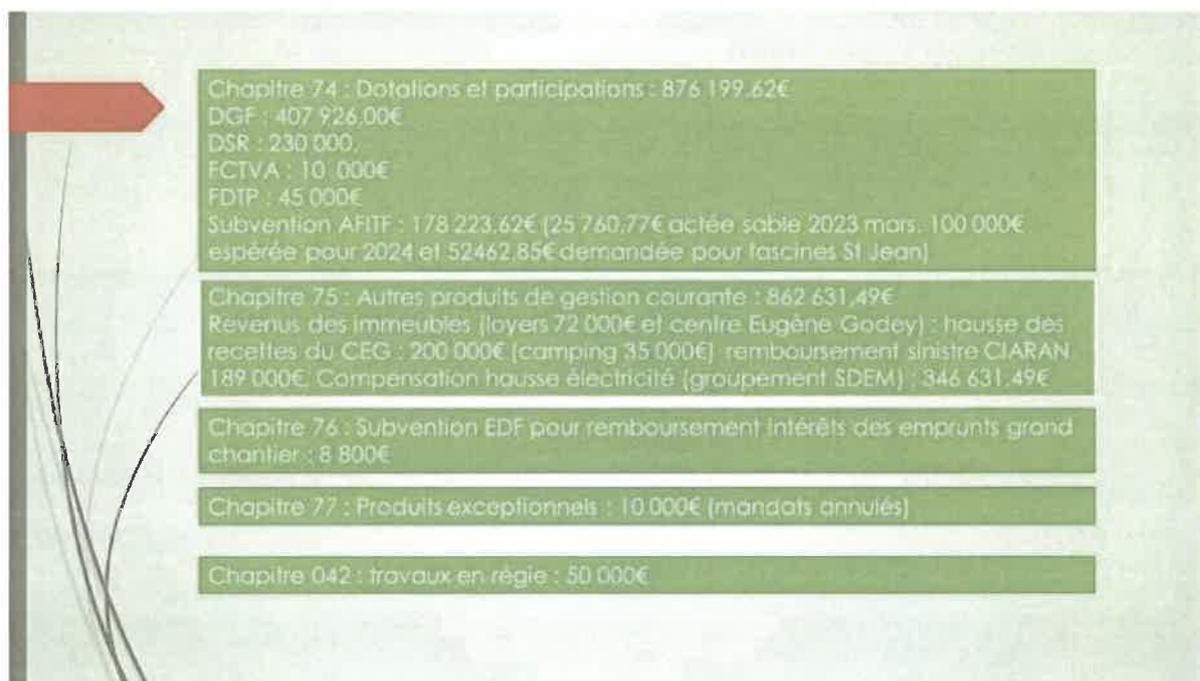
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le maintien des taux à hauteur de :

TFB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties) : 43.06%

TFNB : 20.12%

TH : 8.09%

Bertrand LADUNE précise que les comptes sont bons, que la commune est très bien gérée et qu'il n'est en effet pas souhaitable ni nécessaire d'augmenter les taux d'imposition. Il pense qu'il conviendrait de communiquer sur ce point car même si le Conseil n'a pas augmenté les taux depuis des années, les bases augmentent. La population doit être informée que l'augmentation des bases ne relève pas d'une décision du Conseil Municipal.



Monsieur le Maire félicite Jean-Pierre LEQUERTIER d'avoir œuvré pour que la commune adhère au groupement d'achat d'électricité du SDEM 50. Grâce à cette adhésion, le SDEM redistribue des sommes conséquentes via EDF. 346 631€49 ont été perçus en début d'année et un peu plus de 120 000€ en 2023. Jean-Pierre LEQUERTIER se dit en effet satisfait de cette décision, compte tenu de la hausse du coût de l'électricité.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 729 473.56€ et les recettes à 6 698 651.40€. Afin de voter le budget en équilibre, la différence, soit 1 969 177.84€, sera inscrite aux chapitres 023 en dépenses de fonctionnement et 021 en recettes d'investissement.

Cette somme permet de pouvoir financer des investissements, d'où la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Propositions 2024
001 - Solde exécution investissement reporté	230 517,23
16- Remboursement d'emprunts	253 027,80
20 - Immobilisations incorporelles	228 573,50
204 - Subventions d'équipement versées	428 113,18
21 - Immobilisations corporelles	386 113,78
23 - Immobilisations en cours	2 640 688,66
26- Participation et créances rattachées	
040 - Opération ordres (travaux en régie)	50 000,00
041 - Opérations patrimoniale	145 224,29
4543123 - Défense contre la mer	90 000,00
TOTAL	4 452 258,44

Articles	Désignations	RAR 2023	Propositions 2024	Totaux avec RAR
DEPENSES				
001	Deficit antérieur reporté		230 517,23	230 517,23
1641	remboursement capital emprunts		220 424,83	220 424,83
	remboursement anticipé EDF		32 602,97	32 602,97
TOTAL 16			253 027,80	253 027,80
2031-420	MO Travaux église		20 000,00	20 000,00
2031-700	MO Aménagement Terreplein du Havre		1 000,00	1 000,00
2031-151	MO Diagnostic Chapelle Saint Louis		1 200,00	1 200,00
2031	BRGM - Etude falaise		5 000,00	5 000,00
2031-900	MO VRD HLM		14 950,00	14 950,00
2031-900	SPS VRD HLM		1 138,50	1 138,50
2031	AMO multisites multisports		60 000,00	60 000,00
2031	MO inge infra VRD village saisonniers		25 734,00	25 734,00
2031	MO fin des voies douces ADM		11 520,00	11 520,00
2031	Levé topo Savelli Voies douces		7 780,50	7 780,50
2031	Architecte MAM	7 540,50	0,00	7 540,50
2031	MO Espace détente terminus ADM		5 040,00	5 040,00
2031	Suivi enrochements ISL		14 670,00	14 670,00
2031	Concession d'utilisation du DPM ISL		50 000,00	50 000,00
2031	Divers		2 000,00	2 000,00
TOTAL 2031		7 540,50	220 033,00	227 573,50

2033	Médalex		1 000,00	1 000,00
TOTAL 2033			1 000,00	1 000,00
2041582	Effacement reseaux rue de la corniche Av. deux plages		42 900,00	42 900,00
2041582	Rue Aristide Briand et rue Jeanne d'arc		31 100,00	31 100,00
2041582	Effacement réseaux Allée de la Chapelle St Louis		11 780,00	11 780,00
204132	Participation CD50 plan vélo		157 659,18	157 659,18
2046	Attribution compensation CAC Eaux Pluviales		60 674,00	60 674,00
2041412	Réparation cale		90 000,00	90 000,00
20421	Personnes droit privé (Aide Installation médecins)	18 000,00	16 000,00	34 000,00
TOTAL 204		18 000,00	410 113,18	428 113,18
2111	Acquisitions		3 000,00	3 000,00
21311	Mairie -travaux divers		10 000,00	10 000,00
21316	Cimetière - Colombarium		5 500,00	5 500,00
21318	Centre technique		1 045,00	1 045,00
21318	Centre Eugène Godey Petit matériel		2 500,00	2 500,00
21318	Maison des Associations Sol ancien EPN et calorifugeage tuyaux		2 000,00	2 000,00
21318	Sonorisation Pôle Nautique		1 500,00	1 500,00
21318	VMC Salle des Douits -		25 000,00	25 000,00
21351	Peinture façade la Poste		21 806,88	21 806,88
2145	Uttoral - Ganivelles boulevard Maritime		12 576,00	12 576,00
2145	Purge falaise suite étude BRGM		3 000,00	3 000,00
2152	Installation de voirie - Accessibilité		15 000,00	15 000,00

2152	Enduit projeté mur pont du tôt		1 600,00	1 600,00
21568	Défibrillateurs et accessoires - tiralos		5 000,00	5 000,00
215680	défibrillateur et poteau incendie		6 547,00	6 547,00
215731	Matériel roulant kangoo GC et camion menuisiers	52 989,90		52 989,90
215731	Remorque porte barrières		22 593,10	22 593,10
215738	Autre matériel et outillage de voirie divers		18 420,00	18 420,00
215738	Tondeuse stade		31 680,00	31 680,00
215738	Equipement portatif pilonneuse, tronçonneuse, débroussailluse		5 000,00	5 000,00
215738	Autolaveuse école		3 992,40	3 992,40
215738	Abri bus servant de préau Skate Park		3 924,00	3 924,00
21831	Matériel informatique scolaire		1 000,00	1 000,00
21838	Autre matériel informatique		3 000,00	3 000,00
21845	Mobilier scolaire		2 000,00	2 000,00
21848	Meubles pour Plans Urbanisme et bureau M. Le Maire		4 780,00	4 780,00
2188	Sanitaire Ecologique CAP		47 362,50	47 362,50
2188	Lits pliables PCS et Chaises pôle nautique et divers		13 000,00	13 000,00
2188	Deux tentes pliables		1 827,00	1 827,00
2188	Mobilier Urbain et petit matériel		25 000,00	25 000,00
2188	Panneaux		20 000,00	20 000,00
2188	Chair à prêcher église		13 470,00	13 470,00
TOTAL 21		52 989,90	333 123,88	386 113,78

2313-151	Chapelle Saint Louis restauration		72 932,23	72 932,23
2313-420	Eglise du Bourg : travaux de restauration	597 286,00	51 130,00	648416
2313-420	Eglise du Bourg - Création de la Chapelle de Carteret		60 000,00	60 000,00
2313-930	Projet multisites multisports		309 847,81	309 847,81
2313	Rénovation logements		80 000,00	80 000,00
2313	Divers		10 000,00	10 000,00
TOTAL 2313		597 286,00	583 910,04	1 181 196,04
2315-095	Rénovation armoires - tranche 2	19 032,00		19 032,00
2315-095	Rénovation boules EP tranche 3	40 098,00		40 098,00
2315-095	Dégâts tempête CIARAN	4 753,44		4 753,44
2315-095	Candélabre rue A de Tocqueville	6 372,00		6 372,00
2315-095	Eclairage Cap/Comiche suite effact Réseaux		16 950,00	16 950,00
2315-095	Eclairage plan vélo pont du havre voie douce 20 mats		59 954,40	59 954,40
2315-095	Eclairage Aristide Briand 7 mâts et cablage		25 000,00	25 000,00
2315-095	Borne terminus	5 178,00		5 178,00
2315-095	Eclairage divers		19 950,00	19 950,00
2315-095	Mâts rue des Douits	7 018,56	2 981,44	10 000,00
2315-095	Extension réseau Enedis coursnières	33 974,74		33 974,74
2315-095	Extension réseau Enedis 35 Rue G. le Conquéran		39 613,09	39 613,09
2315-095	Extension réseau constructions immeubles		40 000,00	40 000,00

2315-128	Voirie Village du Tôt		120 000,00	120 000,00
2315-128	Voirie Espérance et Valnotte 2023		85 497,74	85 497,74
2315-128	Voirie Rue Aristide Briand		69 136,49	69 136,49
2315-128	Voirie Rue Jeanne d'Arc		65 983,32	65 983,32
2315-128	Voirie rue de la Poste		14 248,90	14 248,90
2315-128	Voirie Chemin de la gare		32 006,63	32 006,63
2315-128	Voirie Pont Barbé		23 158,98	23 158,98
2315-128	Voiries diverses 2024		50 000,00	50 000,00
2315-900	Viabilisation HLM	210 396,81	123 237,07	333 633,88
2315-950	Aménagement Espace Terminus		200 000,00	200 000,00
2315-960	Viabilisation Terrain Logements saisonniers		50 000,00	50 000,00
2315	Station multimodale avenue mer	44 895,43		44 895,43
2315	Station multimodale Valnotte	50 055,58		50 055,58
TOTAL 2315		421 774,56	1 037 718,06	1 459 492,62
040	Travaux en régie		50 000,00	50 000,00
040/192	Moins values			0,00
total 040		0,00	50 000,00	50 000,00
41	Opérations patrimoniales			0,00
041	Intégration frais études		145 224,29	145 224,29
261	Participations SPL Tourisme			0,00
TOTAL 26				0,00
4543123	Travaux sur biens autrui comptes de tiers (cale)		90 000,00	90 000,00
Total 45			90 000,00	90 000,00
TOTAUX		1 097 590,56	3 354 667,48	4 452 258,44

Monsieur le Maire donne quelques explications pour les ganivelles notamment qui sont prévues être posées en remplacement de celles abimées le long de la voie douce du boulevard Maritime. Jean-Pierre LEQUERTIER, au sujet du Pont du Tôt précise que les Services Techniques ont procédé à des plantations mais grand nombre d'entre elles ont été volées. Bertrand LADUNE demande si au vu des effacements de réseaux programmés, la voirie rue des oiseaux sera refaite ? Monsieur le Maire précise que cette réfection, même si en effet elle est nécessaire, est prévue en 2025/2026.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Propositions 2024
001 - Excédent n-1	
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 969 177,84
204 - Produits des cessions	1 000 000,00
040 - Opérations d'ordre en section	109 996,31
041 - Opérations patrimoniale	145 224,29
10 - Dotations Fonds divers réserves	196 481,00
13 - Subventions d'investissement	941 379,00
16- emprunts	
4543223 - Défense contre la mer	90 000,00
TOTAUX	4 452 258,44

Recettes d'investissement				
10222	FCTVA		112 000,00	112 000,00
10226	Taxes d'aménagement		50 000,00	50 000,00
1068	Réserves		0,00	0,00
10251	Dons Amis chapelle St Louis		34 481,00	34 481,00
TOTAL 10			196 481,00	196 481,00
13461	DETR Véhicule électrique	10 440,00		0,00
13461	DETR Solde Chapelle St Louis	12 816,00		0,00
13461	DETR stations multimodales	23 733,00		0,00
13461	DETR Plan vélo	64 448,00		0,00
13461	DETR sanitaire écologique cap			0,00
13461	DETR Sable cordon dunaire oct 2023		50 005,00	50 005,00
13461	Fonds vert estimation 40% (logements)		32 000,00	32 000,00
13461	Drac Subvention Eglise	171 884,00		0,00
1321	France Vue sur Mer SPPL	33 188,00		0,00
1322	Region CT3 -voies douces + plan vélo dpt	41 549,00		0,00
1323	Département CPS Espace Terminus		96 000,00	96 000,00
1323	Département Eglise	64 457,00		0,00
1323	Département mobilier église		11 106,00	11 106,00
1323	Département Défense contre la Mer		32 920,00	32 920,00
1328	EDF Répartition subventions grand chantier		32 000,00	32 000,00
13251	Fonds de concours Voies douces	24 790,00		0,00
13251	Fonds de concours Espaces Détente	21 598,00		0,00
13251	Fonds de concours véhicule électrique	6 288,00		0,00
13251	Fonds de concours chapelle saint louis	18 729,00		0,00
13251	Fonds de concours stations multimodales		18 990,00	18 990,00
13251	Fonds de concours église	70 000,00		0,00
13251	Fonds de concours Plan Vélo		37 838,00	37 838,00
13251	Fonds de concours viabilisation village saisonnier		25 000,00	25 000,00
13251	Fonds de concours espace terminus		41 600,00	41 600,00
TOTAL 13		563 920,00	377 459,00	377 459,00

16	Emprunt				0,00	0,00
204	Produits des cessions - Terrain	1 000 000,00			0,00	1 000 000,00
TOTAL 24					0,00	0,00
040	Dotations aux amortissements		109 996,31	109 996,31		109 996,31
040	TOTAL 040		109 996,31	109 996,31		109 996,31
041	Opérations patrimoniales intégration		145 224,29	145 224,29		145 224,29
451223	Défense contre la mer		90 000,00	90 000,00		90 000,00
Total 45			90 000,00	90 000,00		90 000,00
16	Emprunt église					
175	Produits de la vente de l'actif immobilisé		1 969 177,84	1 969 177,84		1 969 177,84
	TOTAUX	1 563 920,00	2 888 338,44	2 888 338,44		4 452 258,44

Budget Lotissement

SECTION FONCTIONNEMENT

Compte		Budget primitif Proposition 2024
N°	Libellé	
6015	Terrains à aménager	
6045	Achat d'études	12 915,00 €
605	Achat matériels, équipements & travaux	250 000,00 €
608	FRAIS DIVERS	
65	Autres charges de gestion courantes	72 297,60 €
6506	Arrière de TVA	30,00 €
65223	Excédent immobilisations	72 267,60 €
66	Intérêts emprunt	
023	Virement à l'investissement	- €
	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	296 841,00 €
7139	révision des amortissements provision de l'actif affecté au statut	16 963,49 €
71405	Virement crédits de sections au bilan	279 877,51 €
002	résultat de fonctionnement reporté	
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		632 054,40 €

Compte		Budget primitif Proposition 2024
N°	Libellé	
002	Excédent reporté	
002	Excédent de l'exercice	
042	Opération d'ordre de transfert entre section	
7155	révision taxes production de bon stockage au 12/12	296 841,00 €
71405	Virement crédits de sections au bilan	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	352 166,00 €
7015	Ventes terrains aménagés	
75	Autres produits de gestion courante	30,00 €
7506	Arrière de TVA	30,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		632 054,40 €

SECTION INVESTISSEMENT		
Compte		Budget primitif Proposition 2024
N°	Libellé	
001	Solde d'exécution de l'investissement reporté	16 963,40 €
	000 - Deficit investissement N-1	
1641	annuité d'emprunt en capital	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	3355 - Travaux	279 878,40 €
	3361 - stockage travaux au 01/01	
	3364 - stockage études et autorisation au 01/01	
	3355 - stockage travaux au 01/01	
	3368 stockage frais divers au 01/01	
	TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES	296 841,80 €
Compte		Budget primitif Proposition 2024
N°	Libellé	
021	Virement du fonctionnement	
	021 - Virement du fonctionnement	
1641	emprunt	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	296 841,80 €
	3355 - Travaux arrisages	279 878,40 €
	3361 - Déstockage travaux au 01/01	9 878,40 €
	3364 - Déstockage études et autorisation au 01/01	7 085,00 €
	3355 - Déstockage travaux au 01/01	
	3368 Déstockage frais divers au 01/01	
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	296 841,80 €

Au sujet du lotissement, Bertrand LADUNE demande si tous les terrains sont retenus ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il a procédé par enregistrement des demandes de manière chronologique et a reçu les couples. Sur les 10 premiers, 2 se sont désistés, deux autres sont intéressés et au cas où des désistements surviendraient, il reste encore 5 couples sur la liste d'attente. Il est donc serein sur la vente des terrains.

Ce sont tous des primo accédants et il a précisé à chacun qu'il y aura deux conditions :

- 1- Que l'habitation qui sera construite soit leur résidence principale
- 2- Que le prêt bancaire soit accepté.

Ces deux conditions remplies, l'acte pourra être signé chez le notaire. Il leur sera également demandé de signer un engagement d'habiter dans cette maison pendant 15 ans, mais c'est un engagement moral qui n'a pas de valeur juridique. Il peut évidemment y avoir des cas de mutation professionnelle, de séparation...

Vincent ARNAUD précise que certaines communes qui ont créé des lotissements réservés aux primo accédants récupèrent une partie des plus-values quand les acheteurs vendent leur bien dans les premières années afin de pouvoir réaliser un bénéfice.

Florence PEYROT précise qu'il pourrait être noté dans l'engagement que la durée de 15 ans pourrait être revue en cas de force majeure.

Il conviendra d'être vigilant lors de la signature de l'acte.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les deux budgets présentés.

9. Création d'un budget – nomenclature M4 – camping des Bosquets

Monsieur le Maire rappelle l'explication donnée en commission Finances. Le Conseil Municipal doit voter la création d'un budget nomenclature M4 (Services industriels et commerciaux) pour le camping des Bosquets.

Ce camping appartient à la commune et il a été proposé en gérance. Monsieur et Madame Christophe LE POITTEVIN ont un contrat de gérance jusqu'en 2034. La convention prévoit que les gérants versent un part fixe à la commune d'un montant de 35 000 € HT et une part sur le chiffre d'affaire qui varie selon les années entre 20 000 et 25 000 € HT.

Le contrat de gérance constitue une activité industrielle commerciale soumise à la fiscalité commerciale (Impôt sur les Sociétés et TVA). Réglementairement, cette activité, distincte des services publics administratifs suivis dans le budget communal, doit être individualisée dans un budget annexe, en raison notamment de l'existence d'une part variable pour la redevance qui la distingue d'une location classique puisque cette part variable dépend du chiffre d'affaire et est assujettie à l'Impôt sur les Sociétés.

Il convient donc de créer un budget pour le camping afin de pouvoir régler cette somme et également, pour cette année 2024, régler les investissements estimés à 80 000 € HT pour la rénovation complète de l'éclairage public du camping dont la charge revient au propriétaire, donc à la commune.

Au sujet de ce budget, Bertrand LADUNE a bien noté que le contrat de gérance du camping prévoit une part fixe et une part variable basée sur le chiffre d'affaire, mais que le contrat actuel ne comprend pas de clause de révision sur un indice. Il conviendrait d'intégrer une telle clause dans le futur contrat en 2034.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide la création d'un budget camping.

10 Durée des amortissements pour le budget camping

Il convient de voter la durée des amortissements pour ce nouveau budget. Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote la durée des amortissements pour le camping ainsi qu'il suit :

Dénomination	Durée d'amortissement en années
- 2131	50
- 2188	5
- 2128	20

Approbation du Budget Primitif 2024 camping les Bosquets :

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret valide les chapitres des dépenses et recettes inscrites au Budget Primitif 2024 qui se résument ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	96 000.00	96 000.00
INVESTISSEMENT	80 000.00	80 000.00

11 a : versement d'une subvention d'exploitation à titre exceptionnel par la commune

Monsieur le Maire précise que le budget du camping doit être voté en équilibre. Pour cette première année, à titre exceptionnel, il convient d'abonder la section fonctionnement à hauteur de 36 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention d'exploitation à titre exceptionnel pour l'année 2024 d'un montant de 36 000€ au budget camping.

12 Autorisation de virements de crédits pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau Trésorier avait sollicité la possibilité que le Conseil Municipal lui donne l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) » en cours d'année. Cette délibération doit être prise chaque année au moment du vote du budget. C'est une simplification qui évite les décisions modificatives en urgence. Et le Conseil Municipal est informé de chaque mouvement effectué lors de la séance qui suit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits dans les limites fixées ci-dessus.

13. Tarifs communaux 2024 :

Lors du Conseil du mois de septembre 2023, les tarifs du Centre Eugène Godey ont été révisés. Il convient cependant de réviser l'ensemble des tarifs communaux. Compte tenu de l'inflation, il est proposé une hausse globale de 4.9% avec un arrondi au 5^{ème} de cent, et à l'euro pour les cabines de bains, les locations de garage et les occupations pour les distributeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs suivants à partir du 1^{er} mai 2024 :

Zone 1		
Le Port, la rue de Paris, rue de la Poste, place du docteur Auvret		
Zone 2		
Avenue de la République, rue des quatre Volontaires, Place de l'Eglise, rue des Halles, rue des Ecoles		
Zone 3		
Barneville-Plage (sinistré)		
	2023	2024
Occupation du Domaine Public en extérieur- prix au m²/an		
zone 1	12.70 €	13.30 €
zone 2	8.10 €	8.50 €
zone 3	7.30 €	7.70 €
Occupation du Domaine Public (terrasses « couvertes ») prix au m²/an		
zone 1	36.40 €	8.20
zone 2	34.00 €	35.70 €
zone 3	29.85 €	31.30 €

Barrières Métalliques	Hors	3.25 €	3.40 €
Associations			
Plantes en bac		2.55 €	2.70 €
Camion, Base horaire		40.15 €	42.10 €
Tracto Pelle, Base horaire		55.95 €	58.70 €
Main d'œuvre, base horaire		24.80 €	26.00 €
Tracteur + remorque, base horaire		41 €	43 €

Location podium 24 h (Hors association BC)	167.30 et 55.95€	175.50 € et 58.70 €
Location du praticable (scène modulable) (hors association BC)	111.60€ et 55.95€	117.10€ et 58.70 €
Location de la berce (tables et bancs, hors associations BC)	111.60 €	117.10 €
Création d'un panneau signalétique commerciale d'intérêt local	77.90 €	81.70 €
Balayeuse, base horaire	80.20 €	84.10 €
Location verre et chaise	0.45 €	0.50 €
Salle de Sports, hors club local, l'heure	14.45 €	15.20 €
Salle de Sports, adhérent Club local, l'heure	5.60 €	5.90 €
Cirques Forfait emplacement 3 jours	278.70 €	293.00 €
Forfait manège une semaine	168.95 €	178.00 €
Emplacement par jour pour food Truck	21.20 €	22.20 €
Forfait électricité/ jour de présence food truck	5.60 €	5.90 €
Cimetière		
Taxe d'exhumation	41.80 €	43.90 €
Concession cimetière		
Cinquantenaire	113.15 €	118.90 €
Trentenaire	76.00 €	79.70 €
Columbarium		
Concession trentenaire - case pour deux urnes	306.15 €	321.20 €
Caveau, Dépôt ou retrait	0.85 €	0.90 €
Grilles d'Affichage		
Pour toute association extérieure au territoire du Pôle de Proximité de la Côte des Isles et pour les privés (commerces...)	1.05 €	1.10 €
Cabines de bain	400.00 €	420.00 €
Location garages	30.00 €	32.00 €
Distributeur de nourriture, d'objets artisanaux, ...	156.00 €	164.00 €

13. Tarifs des salles communales 2024

Les tarifs des salles communales n'ont pas été revus depuis 2021. Il est proposé d'appliquer la hausse de 4.9% du taux de l'inflation, arrondi à l'euro supérieur et de rectifier une erreur sur le dernier vote qui précisait la location au week-end et à la journée au même tarif.

Vincent ARNAUD demande si la location des salles du Pôle Nautique a été conséquente cette année ? La réponse lui sera apportée au prochain conseil, Monsieur le Maire précise qu'elles sont surtout occupées par des administrations pour des réunions.

	Professionnels & Particuliers, Association hors BC	Associations (Au-delà de utilisations / An)	BC 2
Salle des DOUITS			
<i>Location 24h</i>	168,00 €	105,00 €	
<i>Location Week-End</i>	263,00 €	190,00 €	
<i>Location Supplémentaire</i> <i>Journée</i>	95,00 €	21,00 €	
Pôle Nautique			
<i>Salle de Réunion (PETITE)</i> <i>Location 24h</i>	263,00 €		
<i>Salle de Réunion (GRANDE)</i> <i>Location 24h</i>	525,00 €		
<i>Salle de Réunion (PETITE)</i> <i>Location Week-End</i>	368,00 €		
<i>Salle de Réunion (GRANDE)</i> <i>Location Week-End</i>	735,00 €		
<i>Salle de Réunion (PETITE)</i> <i>Location Supplémentaire</i> <i>Journée</i>	105,00 €		
<i>Salle de Réunion (GRANDE)</i> <i>Location Supplémentaire</i> <i>Journée</i>	210,00 €		

13 c TARIFS 2024. Restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la cantine n'ont pas été augmentés depuis 2015. Il propose une augmentation du taux de l'inflation, 4.9% au même titre que les autres tarifs communaux.

Julie MESNIL demande, au vu du contexte actuel du service de la restauration scolaire, qui vient juste d'être amélioré avec la nomination de deux jeunes formés, s'il est possible de décaler cette augmentation à l'an prochain. Elle précise que certes, les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2015, mais pour les familles, elle pense que de reculer une année cette augmentation, ne mettra pas en péril les finances de la commune et que ce sera mieux perçu.

Annie POISSON précise que l'augmentation proposée ne concerne pas l'organisation de la surveillance, mais le prix du repas. En effet, le prestataire, Convivio, applique logiquement les

augmentations du coût de la vie et des énergies sur ses tarifs. Pour elle, ce sont deux choses différentes. Jean-Pierre LEQUERTIER demande ce que représente l'augmentation ? Il lui est répondu que par exemple pour le premier tarif, le repas était facturé 3.17€ et qu'il passerait à 3.33€, soit une augmentation de 0.16€, soit une augmentation d'environ 24€ par an.

Julie MESNIL précise qu'elle a tout à fait conscience que la somme n'est pas conséquente, mais au vu des comptes exposés, les finances sont saines et la commune dispose tout de même de logements sociaux avec des familles aux revenus modestes. C'est juste le principe d'une augmentation au moment de la réorganisation de la surveillance, avec des parents qui étaient mécontents, qui l'amène à proposer de reculer d'une année cette augmentation.

Bertrand LADUNE entend bien que l'augmentation proposée n'est pas si énorme, mais c'est une question d'affichage auprès des parents, que les comptes de la commune présentés sont bons et bien gérés, et qu'une année de décalage n'impactera pas les finances communales.

Vincent ARNAUD précise que l'on peut dire que cela ne coutera que 24€ en plus aux parents pour une année, mais on peut aussi voir l'inverse, cela ne rapportera que 24€ en plus à la commune.

Annie POISSON précise que pour éviter de se retrouver dans la situation du service commun, dont les tarifs, non revus depuis 2006, ont été augmentés en une fois de manière conséquente, il conviendrait d'appliquer une hausse raisonnable chaque année. Monsieur le Maire précise que l'index de l'inflation est le bon indicateur.

Edwige PERINET propose de voter l'augmentation à partir de la prochaine rentrée de septembre 2024. Cette proposition convient à tout le monde.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024.

TARIFS GENERAUX	
1 enfant	3.33
2 enfants	3.24
3 enfants	3.17
4 enfants	3.08
5 enfants	3.00
TARIFS POUR FAMILLES AUX RESSOURCES MODESTES	
1 enfant	2.83
2 enfants	2.67
3 enfants	2.52
4 enfants	2.34
5 enfants	2.18

14 Remboursement à la paroisse d'une facture EDF pour le presbytère

Monsieur le Maire rappelle que la paroisse a remis les clés du presbytère à la commune le 1^{er} décembre 2023. Le transfert du compteur électrique a été fait mais pris en compte par EDF le 2 février 2024. La

paroisse a donc reçu et réglé les factures entre le 1^{er} décembre et le mois de février qui s'élèvent à 1449.60 €. Il convient de leur rembourser cette somme.

La somme nous semblait importante pour un local inoccupé. Après vérification, il s'agit de la pompe à chaleur qui reste enclenchée sur les résistances quand il fait froid et comme il n'y a plus d'occupant, personne n'a pu annuler cet enclenchement.

Jérôme MARTIN, le Directeur des Services Techniques, s'occupe de régler ce problème.

Vincent ARNAUD est surpris car lui à titre personnel ne règle pas une telle somme alors pour deux mois, c'est énorme.

Il lui est rappelé que le défaut de la pompe à chaleur est en phase d'être résolu.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le remboursement de la somme de 1 449.60€ à la Paroisse.

15 Acceptation des remboursements par les familles des enfants avant provoqué des dégradations dans les locaux du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que pendant un week-end après la rentrée de septembre 2023, des dégradations ont eu lieu dans l'école.

Les enfants qui ont provoqué ces dégradations ont été identifiés et la Gendarmerie a été informée. Annie POISSON, Adjointe aux Affaires scolaires, a convoqué et reçu les deux enfants ainsi que leur famille pour une leçon de morale.

Les parents des deux enfants ont remis chacun un chèque de 250 €, sur décision du juge, en réparation des dommages provoqués.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement des deux chèques.

16 Acceptation de la prise en charge du loyer du médecin pour trois mois au Pôle Santé

Monsieur le Maire rappelle sa proposition de prendre en charge pour trois mois le loyer du nouveau médecin arrivé en janvier 2024 au Pôle Santé : 422.97 € pour janvier 2024 et 550 € pour février 2024 et 550 € pour mars 2024, soit 1 522.97 € à verser à Madame SAVARY.

Il rappelle également les décisions du Conseil Municipal pour la prise en charge des travaux du cabinet, le matériel informatique et le salaire de la secrétaire médicale pendant 6 mois, au titre de l'aide à l'installation des médecins.

Il informe également que lors du dernier Conseil Communautaire, la compétence pour le centre de médecins salariés a été donnée au Cotentin. Quatre territoires seront concernés : Cherbourg en Cotentin, Barneville-Carteret, le Val de Saire et Sainte Mère Eglise. Il faudra environ 17 médecins pour que ce centre de santé fonctionne de manière optimale. Il faudra donc un peu de temps.

Julie MESNIL demande si des médecins « tourneront » sur les différents secteurs. Monsieur le Maire précise que l'organisation n'est pas encore actée et qu'il faudra aussi des secrétaires, assistants médicaux...

Tout le processus sera modulable si des médecins libéraux viennent compléter ce dispositif.

Chacun, à son niveau, poursuit les efforts pour que disparaissent les déserts médicaux.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la prise en charge des trois mois de loyers pour le nouveau médecin.

17 Convention avec le Club de Tennis pour le remboursement de la somme qu'il percevra par la Fédération Française de Tennis pour le projet multisports multisites

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet multisports multisites et des recherches de subventions, Monsieur le Maire a rencontré les représentants régionaux de la Fédération Française de Tennis et la présidente du Club de Tennis pour échanger sur les possibilités d'aides de la fédération pour ce projet.

Il s'avère que la FFT pourra participer. Les montants ne sont pas encore connus, mais elle ne pourra pas verser la somme à la commune puisqu'elle procèdera au versement auprès du Club de Tennis.

Le Club de Tennis s'est engagé à reverser la subvention qu'il percevra, mais il convient d'acter ceci par une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Club de Tennis.

18 Convention avec les propriétaires des lais de mer dans l'éventualité de la poursuite des enrochements à la plage

Monsieur le Maire rappelle que la confection du dossier de demande de concession d'endigage englobant les futurs travaux de Défense contre la Mer a été confiée aux cabinets ISL et EAU MEGA. La pré étude réalisée par ISL fait état de la possibilité de poursuivre les enrochements jusqu'à la cale de Saint Jean de la Rivière avec la création d'épis.

Monsieur le Maire rappelle les démarches qu'il a engagées pour les travaux de Défense contre la Mer. Il a écrit au Ministre de la Transition Ecologique pour l'alerter sur la baisse drastique des subventions AFITF. Ce courrier a été transmis aux représentants de l'Etat, à Madame la Sénatrice et Monsieur le Député. Ce dernier a appuyé cette demande par un courrier personnalisé auprès du Ministre.

Il a également reçu en Mairie, en présence de Francis BOTTA, Maire de Saint Jean de la Rivière, Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Directrice Adjointe de la DDTM de Saint Lô et Madame la Directrice Adjointe de la DDTM de Cherbourg pour évoquer la possibilité de la poursuite des enrochements jusqu'à la cale de Saint Jean de la Rivière.

Les services de l'Etat ont précisé qu'au vu de la situation actuelle avec le commencement récent du dossier de demande de concession d'endigage du Domaine Public Maritime, et considérant que pour l'instant, avec le sable déposé en urgence début mars et avec le rechargement massif prévu en avril, la situation ne relevait pas de l'urgence impérieuse. A ce titre, Monsieur le Préfet ne pourra accorder pour l'instant une dérogation pour la poursuite d'un enrochement. Ils ont assuré aux deux Maires, que les services de l'Etat étaient à leurs côtés et qu'ils surveillent étroitement les aléas du cordon dunaire. Monsieur le Maire leur a répondu qu'il prenait acte, mais que si une catastrophe devait arriver, lui-même et Francis BOTTA, ne mettraient pas en cause leur responsabilité mais mettraient en cause les services de l'Etat, notamment si en septembre ou octobre, une nouvelle marée à fort coefficient avec des vents violents venait anéantir le travail effectué.

Il leur a été assuré qu'au deuxième semestre, l'étude pour la demande de concession serait plus avancée et qu'ils sauraient agir en conséquence.

Au sujet du rechargement en cours, le sable pour la re-confection du cordon dunaire et pour le reprofilage de la plage est stocké au niveau de la Flèche Dunaire. Monsieur le Maire a bien précisé que si aucune décision de subvention AFITF n'était donnée dans les jours qui viennent, le sable restera en place et qu'au bout de trois mois, il sera considéré comme déchet. Et dans ce cas, la responsabilité de l'Etat sera à nouveau engagée.

Ceci étant précisé, si des enrochements ont lieu, ils s'appuieront sur les lais de mer. Les propriétaires concernés ont été informés et il leur a été proposé de remettre leur lais de mer à la commune. Ils ont été informés également qu'en cas de non cession, si des travaux d'enrochements avaient lieu, il leur sera

demandé de participer, comme pour les propriétaires concernés en 2018, à hauteur de 50% du montant des travaux sur le linéaire concerné par chacun des propriétaires.

A ce jour, deux propriétaires ont répondu favorablement pour la remise à la commune de leur lais de mer. Il semble qu'une famille souhaite conserver ses lais de mer et le dernier propriétaire doit à nouveau être contacté.

Pour cela, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec chacun des propriétaires concernés, qui vaudra engagement de régler les sommes dues.

Vincent ARNAUD demande si à ce jour, il reste un litige sur les derniers enrochements ? Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, quand le moment sera venu à signer une convention d'engagement financier avec les propriétaires concernés par les travaux.

19 - Autorisation de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sports pour le projet multisports multisites

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé à solliciter les subventions pour le projet multisites multisports.

Dans la recherche de subventions pour le financement du projet multisites multisports, l'A.N.S (Agence Nationale du Sport) a été contactée. Afin de pouvoir déposer le dossier de demande de subvention sur leur plateforme, il est nécessaire de fournir une délibération du Conseil Municipal, approuvant le projet, précisant le coût prévisionnel de l'équipement et sollicitant une subvention.

Bertrand LADUNE demande à quel moment on saura le montant total des subventions pour ce projet ?

Monsieur le Maire précise que la Région a acté 653 700.00€, que la demande est déposée auprès du Département pour 673 000€, que les demandes sont déposées auprès des fédérations sportives (foot et tennis) pour 120 000€ au total. Quant à l'Etat, c'est l'inconnue, la DETR ou DSIL n'a pas été actée pour la répartition de ce début d'année, le Sous-Préfet verra en fin d'année ou l'an prochain et pour l'Agence Nationale du Sport, ils n'ont pas encore connaissance des crédits qui leur seront alloués. Il faut donc déposer le dossier.

Monsieur le Maire précise également que la vente du terrain du port qui a rapporté 1 000 000€ sera, de quelque manière que ce soit, injectée dans ce projet et bénéficiera ainsi à tous les habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ANS pour le projet multisports multisites.

20 Autorisation de demandes de subventions Fonds Verts : rénovation des logements communaux et mise en place d'un sanitaire écologique

Monsieur le Maire a reçu Monsieur le Sous-Préfet le 15 mars dernier pour faire un point sur les demandes de subventions déposées par la commune au titre de la DETR 2024. Compte tenu des crédits qui lui ont été alloués et des priorités fixées pour cette première attribution, aucun des dossiers n'est retenu pour l'instant.

Il a toutefois donné d'autres pistes : la rénovation des logements pourrait, selon la fourniture d'un diagnostic thermique, être éligible aux Fonds Verts. Il est possible que le sanitaire écologique soit également éligible. Les services préfectoraux sont sollicités à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers sur la plateforme Fonds Verts.

21 Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Protection de la

Monsieur le Maire rappelle que comme pour les autres dossiers, la demande de DETR pour la vidéoprotection n'a pas été retenue. Il convient donc de revoir la demande de subvention initialement déposée auprès du Fonds Interministériel de Protection de la Délinquance (FIPD). Cette demande ne pourra être déposée qu'en fin d'année 2024. Contrairement à ce qui est prévu dans les documentations, la personne responsable de ce fonds à la Préfecture a précisé que le taux maximum était de 40%. Il sera également possible de compléter les financements par une demande de Fonds de Concours auprès du Cotentin. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une subvention au titre du FIPD pour le projet de vidéoprotection.

A ce sujet, Bertrand LADUNE demande s'il est possible d'avoir une réunion de travail pour la présentation de ce qu'il est envisagé de faire : implantation, exploitation... ?

Monsieur le Maire lui précise qu'il peut voir avec Bruno MEDA, Conseiller Défense, en charge de ce dossier pour une réunion de travail.

Vincent ARNAUD demande sur quel réseau sera faite l'installation ? Fibre optique, Fibre Noire. Pour lui, le réseau wifi n'est pas assez sécurisé. Monsieur le Maire ne peut répondre actuellement, mais d'autres communes ont installé leur vidéoprotection sur le wifi et ne connaissent pas de problèmes particuliers.

22 Autorisation de demandes de Fonds de Concours auprès du Cotentin

Suite à une réunion ce jour avec Madame la responsable administrative des Fonds de Concours du Cotentin, certains projets inscrits dans la note du Conseil Municipal seront reportés en fin d'année : la viabilisation du terrain pour le village pour les travailleurs saisonniers, la vidéoprotection et pour le sanitaire écologique, un Fonds de Concours est déjà acté à hauteur de 8230.40€ HT. Il convient de solliciter plutôt le fonds Leader en complément.

Compte tenu de l'incertitude sur les subventions DETR en fin d'année, avec les nouvelles règles d'attribution des Fonds de Concours (limite de 20% d'autofinancement et Fonds de Concours demandé à hauteur maximale du reste à charge de la commune), il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Cotentin pour l'attribution de Fonds de Concours pour les projets selon la priorisation suivante :

- le projet multisports multisites,
- le projet espace Terminus
- la rénovation des logements communaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les Fonds de Concours au meilleur taux qu'il soit pour ces trois projets.

22 a Demande de fonds Leader sanitaire écologique

Monsieur le Maire rappelle que cette année, lors des premières attributions de la DETR, aucun dossier n'a été retenu.

Il convient donc de chercher d'autres sources de financements.

Pour le sanitaire écologique, il propose de déposer un dossier au titre du Fonds Leader (fonds Européen).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à chercher les meilleurs financements possibles.

23 Autorisation pour la prise en charge d'un audit énergétique de l'EHPAD avec le SDEM 50 et remboursement des sommes correspondantes par l'EHPAD

Monsieur le Maire précise que L'EHPAD Saint François souhaite réaliser un audit énergétique de son patrimoine mobilier. Elle a fait appel au SDEM 50 qui ne peut lui répondre favorablement car l'EHPAD est géré sous forme associative. La solution proposée est que la commune commande cet audit. Contacté, le SDEM a précisé que la commune bénéficie d'un CEP (Conseil en Economie Partagée) et, qu'à ce titre, trois audits peuvent être réalisés par le SDEM sur différents bâtiments en 2024. L'EHPAD peut, si le Conseil Municipal l'accepte, être l'un de ces audits. Une mission complémentaire peut être nécessaire par la suite. L'EHPAD s'engage à rembourser à la commune l'ensemble des frais engagés.

Le Conseil Municipal, valide cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00.

Vu, le Maire,
David LEGOUET,

